

Élimination des déchets : où en sommes-nous ?

Nous sommes frappés par les images des décharges à ciel ouvert de Mexico. Émus par les nuées d'enfants fouillant les ordures pour en tirer un pauvre commerce. Scandalisés par la situation à Naples et en Sicile où les ordures sont un enjeu entre autorités publiques et mafia. À travers le monde, l'élimination des déchets devient un problème d'autant plus important que la population augmente et s'urbanise en gigantesques métropoles.

Bien sûr, nous nous sentons à l'abri de tels excès, mais le temps n'est pas si lointain où, dans nos villages, une ancienne carrière, voire le vieux puits inutilisé, le chemin creux à l'abandon et le lit asséché d'un ruisseau perdu servaient de réceptacles commodes à toutes sortes d'ordures plus ou moins dangereuses, jetées là sans la moindre précaution sanitaire. Et que dire des carcasses rouillées, des frigos éventrés finissant dans le premier bosquet venu ?

D'énormes progrès ont été accomplis en ce domaine. Le Plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés contraint aujourd'hui les communes à offrir aux habitants un système de collecte sécurisé. D'abord créé sous l'autorité du préfet, ce plan est de la compétence du Conseil général depuis 2005. Voyons comment cela fonctionne.

Le département est divisé en quatre secteurs. Dans chacun d'eux, les communes se sont regroupées librement en syndicat. Au Nord, le secteur 1 comporte les syndicats de Montoire et Valdem. Au centre, le secteur 2 : Val Eco et Agglopolys. Au Sud, le secteur 3 : syndicat du Val de Cher et Gièvres. Et à l'Est, un large secteur 4 avec les syndicats de Mer, de Lamotte et Salbris, auquel s'est jointe récemment la commune de La Ferté-Saint-Aubin. On y trouve également le syndicat de Menneou et quelques communes indépendantes dont Romorantin.

Voilà qui paraît bien compliqué, mais il en est ainsi de la liberté des communes. Pour collecter un peu plus de 200.000 tonnes d'ordures produites chaque année sur l'ensemble de ces territoires, on imagine la tâche des syndicats : besoins en matériel, en personnel, gestion des déchèteries, des centres d'enfouissement, valorisation des déchets réutilisables, etc. Tâche impossible sans l'appui technique de prestataires dont c'est le métier : tels Arcante à Blois, groupe Suez ou Véolia-Propreté.

Des usines de recyclage éloignées

Ces sociétés sont en réalité les maîtres d'œuvre du devenir de nos déchets. Et l'on peut imaginer les intérêts parfois divergents des partenaires. Aussi, le Plan départemental offre un schéma basé sur des directives nationales et européennes. Un exemple : la loi dite Grenelle de l'environnement fixe à 35 % en 2012 (et 45 % en 2015) la part des déchets recyclés. Or, dès 2009, nous avons atteint ici près de 40 %.

Un bon point pour le Loir-et-Cher. Le recyclage des déchets est en effet l'impératif majeur imposé aux syndicats et donc à leurs prestataires.

Des objectifs vertueux en accord avec les préoccupations du développement durable. On ne dira jamais assez les dangers à long terme du gaspillage des ressources naturelles et de la détérioration des sols et des nappes. Nous sommes loin du tout enfouissement accepté encore au début de la précédente décennie. La fermeture définitive des décharges de Thenay et d'Orchaise, les autorisations strictes accordées aux centres d'enfouissement de Villeherviers et de Villefranche, le volume à minima accepté sur un nouveau site à Soings-en-Sologne sont bien les signes d'une politique plus rigoureuse en faveur de l'environnement.

Un seul exemple chiffré pour nous en convaincre : en 2009, sur 600 kg d'ordures collectées, environ 200 kg n'ont pu être recyclés, compostés ou incinérés avec production d'énergie. Et encore, les moyens techniques existant en matière d'incinération permettraient de réduire cette proportion. Mais d'autres critères interviennent, entre autre le coût du transport.

Des campagnes de sensibilisation au tri sélectif sont régulièrement menées par les syndicats, notamment auprès des scolaires. Pour faciliter cette démarche citoyenne, il existe plus de cinquante déchèteries réparties à travers le département, des centres de tri couvrant tout un secteur comme ceux de Blois et de Mur-de-Sologne. Là sont conditionnés cartons, papiers, plastiques en tous genres, métaux, etc.

Ainsi, en 2009, ces deux centres ont envoyé dans les verreries près de 10.000 tonnes de bouteilles récupérées. Dommage que bien des usines de recyclage soient encore éloignées. Verreries en Charente, dans la Loire, l'Aisne ou la Marne. Les piles sont envoyées en Gironde et 25 tonnes de "tetra-briques" aboutissent dans le Haut-Rhin. Des métaux filent vers le Nord de la France... Néanmoins, 66 % des quantités sortantes sont désormais traitées dans un département limitrophe contre seulement 20 % en 2007.

Le sentiment d'être mal récompensés

Jugeons des progrès qui nous amènent vers une réduction considérable de ce que l'on appelle, dans le jargon des spécialistes, les déchets ultimes, c'est-à-dire les matières dont la composition, en l'état actuel de la technologie, ne permet aucun usage. Tel est le résultat obtenu d'abord grâce au civisme de tous, y compris dans le milieu rural, souvent montré du doigt en ce domaine. Lui aussi s'organise pour récupérer

couverture des serres, films de plantations et emballages phyto-sanitaires.

Notons que les déchèteries ont également apporté un grand service aux artisans qui peinaient à se débarrasser des matériaux issus de leurs chantiers. Sans oublier la collecte de déchets médicaux, à laquelle collaborent les professionnels de la santé. Une réelle prise de conscience est assurément en marche. Elle trouve son illustration dans la belle formule : « Nous empruntons la Terre à nos enfants. » Le rôle d'un bon locataire étant de ne pas saccager le bien. Mais attention !

Recycler plus et mieux, c'est suivre scrupuleusement les consignes. La vigilance est de mise. Une proportion trop grande d'emballages plastifiés au sein d'une balle de journaux comprimés, et toute la charge est refusée par l'usine de traitement !

Les rendez-vous annuels des partenaires (concertation autour du Plan départemental d'élimination des déchets ménagers, commissions locales d'information et de surveillance (Clis) qui se tiennent régulièrement sur le lieu des centres de traitement) sont l'occasion de faire le point sur la situation et les avancées dans chaque secteur. Les syndicats y font état de leurs décisions et de leurs soucis. Rencontre bien adaptée où les prestataires sont également face à leurs responsabilités vis-à-vis des collectivités.

Si, globalement, la gestion de ce système un peu complexe présente des garanties sérieuses, gardons-nous cependant d'un excès d'angélisme car l'argent est évidemment le nerf de la guerre. Les syndicats tiraient une bonne part de leurs recettes de la taxe d'enfouissement payée à la tonne mise en décharge. Mais comme on l'a vu, cet apport ne cesse de diminuer. En revanche, la mise en place de matériels adaptés au tri sélectif et le coût de fonctionnement ont engendré des dépenses croissantes. La marge de manœuvre de nos élus est très limitée car le marché du recyclage est aux mains des prestataires. Or on sait la puissance et l'avidité des groupes financiers encadrant cette forme de commerce.

Plus localement, les distances, le coût des transports et celui des matières pèsent lourd dans les décisions. Quel intérêt pour le prestataire de vendre du papier à perte ? Autant l'enfourir. Quelle tentation de soulagier son budget par l'accueil de déchets venus d'ailleurs ? En définitive, voilà

un service public indispensable, plutôt performant mais soumis aux enjeux économiques et financiers. Si syndicats et prestataires défendent logiquement leurs positions, les contribuables, n'ayant en guise d'explication que le montant chaque année plus élevé figurant sur la feuille d'impôts, éprouvent parfois le sentiment d'être mal récompensés de leur civisme.

Alain QUILLOUT, administrateur du Comité départemental de Protection de la Nature et de l'Environnement

Source des données chiffrées : Observatoire de l'Économie et des Territoires de Loir-et-Cher.